

164198 - Il est permis de nourrir l'intention de prier au moment de prononcer le takbir d'ouverture ou avant

question

Est il préférable de nourrir l'intention (de prier) au moment de prononcer le takbir du début ou cela est il permis avant? Qu'en pensent les ulémas? J'ai lu les réponses déjà données sur cette affaire mais la chose s'avère difficile au moment de prier...

la réponse favorite

Louanges à Allah

L'intention est une

condition de validité pour la prière. Celle-ci ne saurait être valide sans

l'intention. A ce propos, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

dit: **«Les actions dépendent des intentions; chacun sera rétribué en fonction de ses intentions.»** Le terme niyya signifie

visée. Elle provient du cœur .» Extrait d'al-Moughni,1/287.

L'intention peut être

concomitante avec la prononciation du takbir

d'ouverture comme elle peut le précéder. Des ulémas permettent même qu'une

longue pause sépare les deux, à moins que l'intention ne soit annulée pendant

ce temps. Voir l'Encyclopédie juridique, 13/219.

Al-Mardawi dit dans al-Insaf,2/23: «D'autres disent: il est permis de les séparer par une longue pause, à moins qu'ils ne soient annulées. Abou Talib

et d'autres ont rapporté (c'est-à-dire d'après l'imam Ahmad: **«le fait pour**

quelqu'un de sortir de chez lui pour aller prier constitue une intention.

Pensez vous qu'il prononce le takbir sans

vouloir prier?» Ceci rejoint les propos d'al Kharqui.

C'est aussi le choix d'al-Amidi et de cheikh Taquiddine dans chah al-Umdah.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «C'est l'avis le plus justecar l'intention

suit le jugement, à moins que l'intéressé n'annule l'acte. Quand un homme

entend lancer l'appel à la prière, fait ses ablutions pour aller prier puis

l'intention lui échappe. Puis quand l'heure de la prière arrive il s'y met sans

renouveler son intention puisqu'il ne l'avait pas annulée, le jugement de

l'intention initiale l'accompagne jusqu'à l'accomplissement de l'acte,

conformément à la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et

salut soient sur lui) :« les actions dépendent des intentions; chacun sera

rétribué en fonction de ses intentions.**«Il a eu**

l'intention de prier et rien n'est venu annuler son intention.» Extrait de ach-charh

al-mouti',2/296.

Allah le sait mieux.